

Faudra-t-il des morts ?

Marianne Wolff

La LDH, avec la CGT, a déposé le 23 janvier une requête en urgence auprès du tribunal administratif de Paris pour que soit enfin interdit l'usage des flash balls (ou LBD). Cette arme a provoqué de nombreux blessés graves au cours des dernières manifestations, parmi les manifestants mais aussi parmi des passants. Et l'usage de cette arme s'insère plus généralement dans une politique de maintien de l'ordre qui attise de plus en plus les violences. Un véritable cercle vicieux. Aucun des pays voisins de la France n'utilise le LBD dans le cadre de manifestations. Le défenseur des droits lui-même en réclame l'interdiction.

Malheureusement, si le tribunal a rappelé le nombre de blessés et le caractère dangereux de l'arme, il a considéré que les précautions d'utilisation étaient suffisantes.

La LDH et la CGT se sont alors retournés vers le Conseil d'Etat. Tout en rappelant que les forces de l'ordre doivent utiliser le LBD « *sous réserve du strict respect des conditions d'usage, qu'il appartient tant aux autorités nationales qu'aux responsables d'unités de rappeler* », le Conseil d'Etat a lui aussi rejeté la demande d'interdiction.

Ne s'avouant pas vaincue, la LDH a saisi le conseil d'Etat d'un « recours en annulation contre les décisions par lesquelles le ministre de l'intérieur et les directeurs généraux de la police et de la gendarmerie nationales ont refusé de suspendre l'usage du LBD 40 lors des manifestations ».

Au-delà de ces actions en justice, la LDH reste mobilisée d'autant que nous ne sommes pas isolés sur cette question (voir la tribune d'un collectif d'élus et d'intellectuels publiée dans *Le Monde* du 17 janvier : « Il est grand temps d'interdire les Flash-Ball et les grenades de désencerclement », voir la tribune de Yannick Jadot et Philippe Lamberts dans *le JDD* du 7 février "Pour l'interdiction des lanceurs de balles de défense au niveau européen").



A l'Assemblée régionale, Nicolas Beniès, un économiste atterré ... et grand amateur de jazz.

Son intervention sur l'économie libérale et la régression des droits sociaux a énormément intéressé les membres de l'équipe qui étaient présent.e.s. Nous envisageons de l'inviter à un prochain café-débat . (voir le compte-rendu du Comité régional du 19 janvier, joint à ce journal)

Nicolas Beniès est économiste, mais aussi professeur honoraire de l'Université, collaborateur du Monde diplomatique, directeur de publication de l'excellente revue "L'école émancipée" et chargé de cours à l'Université populaire de Caen.

<https://www.babelio.com/auteur/Nicolas-Benies/153538>



Une action logement le 25/02 (collectif associations unies)

Les 36 associations membres du [Collectif des Associations Unies](#) appellent à une **mobilisation pour que les pouvoirs publics assument leurs responsabilités face à l'aggravation de la situation en matière d'hébergement et de logement !**

Selon le [Collectif Les Morts de la Rue](#), depuis le début de l'année 2019, une personne sans-abri meurt chaque jour dans la rue.

Selon le 24ème rapport de la [Fondation Abbé Pierre](#), plus de 12 millions de personnes sont mal-logées en France.

PARCE QU'IL NE FAUT PAS OUBLIER QUE DANS LA RUE ON NE VIT PAS, ON SURVIT !!

**RENDEZ-VOUS LE 21 FÉVRIER DÈS 19h
PLACE RENÉ CASSIN - MÉTRO CHATELET – PARIS**

Symboliquement, tous les acteurs (personnes hébergées & accueillies, bénévoles....) des 36 associations membres du [Collectif des Associations Unies](#) porteront une couverture de survie le 21.02 !

au programme : témoignages ... musique....Beaucoup de solidarité !



Un ancien d'Austerlitz en rétention à Vincennes

Ceux d'entre vous qui ont fréquenté à l'été 2015 le campement d'Austerlitz se souviennent sans doute de Nabil, un tunisien qui s'est beaucoup investi dans l'organisation des présences associatives sur le campement, la gestion des approvisionnements, et les traductions. Il nous a beaucoup aidés. Fin janvier 2019 il a été arrêté lors d'un contrôle d'identité ... gare d'Austerlitz. Sans titre de séjour il a été placé en rétention à Vincennes et a reçu une OQTF, que le TA a refusé d'annuler. Il va faire appel car il espère que des éléments de sa situation vont jouer en sa faveur. En effet il a quitté la Tunisie avec un CDI pour travailler en Italie, où il est resté plusieurs années, en situation régulière. C'est quand il a perdu son emploi en Italie que sa situation est devenue difficile.

A quelques autres "anciens d'Austerlitz" nous avons décidé de lancer une cagnotte pour lui venir en aide, en particulier s'il devait être renvoyé en Tunisie ...

Pour participer utiliser le lien ci-dessous :

<https://www.leetchi.com/fr/c/wKDMx495#>



Réunion en mairie avec les représentants des foyers

Le 1er février 2019 une réunion s'est tenue entre la Mairie du 13ème (représentée par M.J. Coumet Maire du XIIIème et Mme M-J Raymond-Rossi, en charge de l'intégration, de l'habitat des et relations avec les bailleurs sociaux), les délégués des foyers (devenus résidences sociales) accompagnés du COPAF et de soutiens, deux représentants de l'Hôtel de Ville, le Président de l'AUFRSF.

Il a beaucoup été question du protocole de fonctionnements des Conseils de concertation. Celui-ci prévoir :

- un minimum de deux réunions de fonctionnement par an
- l'information et la consultation des représentants du Comité des Résidents sur l'ordre du jour et sur le compte-rendu,

leur affichage dans des délais prévus.

- la consultation des Comités de résidents sur la gestion de la résidence (règlement intérieur, utilisation des espaces collectifs, travaux...)

Les bailleurs sociaux (Coallia et Adoma) ne respectant pas le protocole de fonctionnement des Conseils de concertation ceux-ci ne jouent pas leur rôle.

La Mairie s'est engagée à demander aux bailleurs de respecter le protocole de fonctionnement.

Autre point à l'ordre du jour : les problèmes de maintenance. Pour les délégués celle-ci est pour le moins aléatoire, cela concerne les ascenseurs, le chauffage, les pannes électriques, les fuites d'eau, les travaux dans les chambres, ce qui rend pénibles les conditions de vie des résidents.

La Mairie demande des signalements factuels.

La facturation d'eau pose un problème car les résidents n'ont pas accès à leur compteur et le chiffre de la consommation n'apparaît pas sur la redevance.

La Mairie demandera des explications à Adoma et Coallia.

Problème récurrent également : la question de la deuxième clé. Celle-ci était réclamée par les résidents qui hébergent un tiers **déclaré**. Les résidents font remarquer que les personnes qu'ils hébergent temporairement en les déclarant et en acquittant une redevance d'un euro (Coallia) ou deux euros (Adoma) par jour et par personne ne disposent pas d'une deuxième clé alors que le gestionnaire ne se prive pas de faire visiter leurs chambres en leur absence sans les avoir prévenus.

Non seulement de nombreux résidents sont mal à l'aise avec les procédures (et les formulations) de la Justice mais les constats et lettres d'huissier avec assignation sont outrageants : ils se sentent traités comme des délinquants. En effet des résidents ont été assignés en justice.

Le Maire n'est pas favorable à la revendication de la 2ème clé (risque de sur-occupation), la décision devra être prise au niveau national avec les gestionnaires. Il propose de faire intervenir Mme M-J Raymond-Rossi sur les dossiers des résidents assignés en Justice.

Enfin les locaux collectifs restent une revendication insatisfaite.

salles polyvalentes (réunions, événements, formations...) en nombre insuffisant et accès entravé si les Comités de Résidents doivent passer par le gérant (absent le week-end) pour en avoir les clés.

projet de cuisine sociale collective (ouverte sur extérieur) envisagé à Chevalier et abandonné sur les plans.

- les cuisines "de tuusés" (cuisine-réfectoire réservée aux résidents) toujours pas en service à Terres-au curé (problème de bruit pour le voisinage) et à V. Auriol (plaques électriques en nombre insuffisant par rapport aux utilisateurs potentiels) alors que les Comités de Résidents ont pris les dispositions administratives requises (assurances...).

Accord de tous pour convenir que les problèmes seraient mieux traités et pourraient être résolus si les Conseils de concertation fonctionnaient comme il se doit. M. Coumet suggère que les présidents des Comités de Résidents décident à l'avance, avec le gestionnaire, des dates des trois, voire quatre conseils de concertation à tenir entre septembre et juillet, chaque année. Il propose également que se tienne, une fois par an, en Mairie, une réunion comme celle de ce 1^{er} février 2019, en présence des représentants d'Adoma et de Coallia.

Pour la délégation, les engagements de M. le Maire lui seront rappelés s'ils ne sont pas suivis d'effets positifs constatés.



Quelques mots sur la permanence juridique :

Jules-Mathieu Meunier

La section continue de tenir le samedi matin une permanence juridique d'accueil et d'information sur le droit des étrangers. S'il fallait s'en convaincre, les chiffres relatifs à la fréquentation démontrent l'utilité sociale de la permanence, avec une moyenne en hausse de 4,2 consultations sur les 10 premiers mois de l'année 2018, c'est-à-dire un niveau proche de celui atteint en 2015 (4,7 visites par permanence).

Du côté de l'équipe, la greffe des nouveaux membres - l'équipe s'est renouvelée au deux tiers fin 2017-2018 - se passe de manière très fluide. La plupart sont élèves-avocats ou avocats fraîchement diplômés et, sans être des spécialistes du droit des étrangers, se révèlent très rapidement opérationnels et efficaces dans l'analyse des

situations individuelles et les conseils à apporter aux personnes qui viennent consulter la permanence juridique.

Les situations auxquelles nous sommes confrontés sont toujours assez diverses. Si dans la plupart des cas l'objectif des personnes est d'obtenir un titre de séjour et de régulariser leur situation administrative sur le territoire français, les voies pour y parvenir recouvrent une palette de situations variées et réinterrogent en permanence les modalités de notre prestation. A titre d'exemple, les situations des personnes venues consulter la permanence juridique le samedi 9 février ont fait émerger plusieurs questions sur lesquels nous allons essayer d'avancer : l'obtention d'un titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour par le travail est-elle envisageable dans les cas où les personnes n'ont pas de fiche de paye mais reçoivent mensuellement et depuis plusieurs années une somme d'argent de leur employeur sur leur compte bancaire? Comment pouvons-nous aider un ressortissant étranger à récupérer dans son pays d'origine une décision de justice le concernant et dont il a besoin dans la procédure qu'il a engagé pour obtenir l'asile politique en France? Etc ...



Pétition pour une Europe accueillante ...

Les citoyens européens qui apportent leur aide aux personnes demandant l'asile en Europe risquent, de plus en plus fréquemment, des amendes ou des peines de prison.

Près de 200 associations et ONG européennes ont lancé une Initiative Citoyenne Européenne demandant à l'Union européenne de mettre fin au "délit de solidarité" et de mieux protéger les migrants contre l'exploitation, et contre les violations des droits de l'homme aux frontières.



Cette initiative doit recueillir un million de signatures avant le 14 février 2019 dans au moins sept États membres, pour pouvoir contraindre la Commission à réagir :

Merci de la signer !

<http://weareawelcomingeurope.eu/fr/>



Etats généraux des migrations

La campagne "STOP DUBLIN" est en cours d'organisation



"Collectif 18 décembre"

Parallèlement aux EGM un collectif s'est organisé dans la suite de la manifestation du 18 décembre.

Gérard Fay, (LDH) et Emmanuel Rentien (RUSF / Fac Tolbiac) ont l'intention de suivre ce groupe de travail, qui, dans le cadre de la mobilisation de la campagne nationale pour la régularisation des sans papiers qui sera lancée le 03 avril (<https://paris.demosphere.net/rv/67428>), va plancher sur les quartiers, les foyers, les facs. A suivre ...



AGENDA

Semaine du 18 février : Une visite de membres de ligueurs au prétoire est prévue au nouveau palais de justice.



Mercredi 20 février 2019 de 20h00 à 22h00

Au Café Molière(salle du 1^{er} étage)

12 rue de Buci 75006 Paris

« Faut-il un revenu universel ? »

avec **Anne Eydoux**, *Maitresse de conférences au Cnam, chercheuse au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (Lise), membre du Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) et membre des Économistes atterrés*

Les propositions d'expérimenter ou de généraliser un revenu universel ont fleuri dans le débat public en France au moment des élections présidentielles de 2017. L'idée était de proposer, dans une période marquée par les conséquences de la crise, les politiques d'austérité et la montée des inégalités, une autre redistribution que celle (mal) assurée par notre système socio-fiscal, et en particulier de faire mieux que les actuels minima sociaux.

Pourtant, l'universalité du revenu universel pose question, les propositions qui ont agité le débat électoral en France étant de nature et d'inspiration diverses – voire opposées.

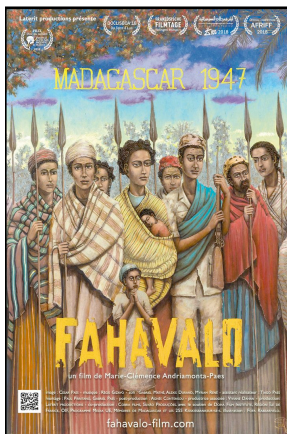
Peut-on considérer le revenu universel comme un antidote à la pauvreté, à la précarité et aux inégalités ?



LA LDH SOUTIENT

« Fahavalo, Madagascar 1947 »

film documentaire de Marie-Clémence Adriamonta-Paez



À Madagascar en 1947, les rebelles insurgés contre le système colonial sont appelés fahavalo, « ennemis » de la France. Les derniers témoins évoquent leurs longs mois de résistance dans la forêt, armés seulement de sagaies et de talismans. Les images d'archives inédites filmées dans les années 1940 dialoguent avec les scènes de la vie quotidienne dans les villages aujourd'hui. Les récits des anciens et la musique hypnotique de Régis Gizavo nous transportent dans le passé pour découvrir cette histoire refoulée.

Cette rébellion et la répression féroce qui a suivi sont évoquées à l'aide d'images d'archives mais ce qui enrichit humainement le propos réside dans les témoignages de survivants de la tragédie. Et surtout, la parole est donnée, sans jugement aussi bien à ceux qui ont combattu qu'à ceux qui ont choisi le camp des vazaha (colons blancs européens et français ainsi désignés par les autochtones) ou encore à une famille métis.

<https://www.ldh-france.org/la-ldh-soutient-le-film-fahavalo-madagascar-1947-de-marie-clemence-paes/>

« 8 avenue Lénine, »

un film de Valérie Mitteaux et Anna Pitoun.



Dans une France qui continue de penser majoritairement que les Roms ne sont pas « intégrables » ou ne veulent pas l'être, *8, avenue Lénine*, témoigne d'une histoire exemplaire, celle d'une intégration réussie. Au début des années 2000, à l'occasion du tournage d'un film sur la scolarisation des enfants roms, les réalisatrices avaient rencontré à Achères une jeune femme roumaine, Salcuta Filan, et ses deux enfants. Celle-ci les avait impressionnées par sa détermination à envoyer ses enfants chaque jour à l'école, elles avaient senti chez elle une ténacité peu commune. En 2015, elles décident de produire un film retraçant ces quinze années de lutte.

Ce film est l'occasion pour la LDH de faire connaître au grand public son combat et ses actions pour les droits des Roms, notamment celui de la scolarisation
Prochaine projection à Paris : vendredi 22 février à 20h30 à l'Accatone.



Prochaine réunion de section
jeudi 14 mars à 19h30

Sujet prévu : la situation en Ethiopie

À la Maison de la Vie Associative et Citoyenne
11, rue Caillaux 75013 - Paris
M° Maison Blanche ligne 7



LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h. Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site.

**"La LDH : 120 ans... toujours là !
Témoignages de la vie d'une section."**

C'est le titre de l'émission réalisée par notre section, et mise en ligne en juillet. Les intervenants sont des membres de la section, sous la houlette de Lyob Eskender. Merci à Eskender pour ce lien qui rend l'écoute très confortable :

<https://hearthis.at/esk75-pr/radio-libertaire-2018>

Et n'hésitez pas à nous adresser vos retours d'écoute.

CONTACTS :

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h
à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu
Meunier
julesm.meunier@yahoo.fr
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

vendredi de 17h30 à 19h30 en
salle B903, au 9e étage dans le

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h
les 2ème et 4ème sur rendez-vous mercredis de 15h à 17h à la Maison
des Associations, 11 rue Caillaux - 75013

Groupe Etudiants:

contact :

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités